



Communiqué de presse

Contacts	VEXIM	Alize RP, Relations presse	PR Deloitte
	Vincent Gardès, PDG +33 (0)5 61 48 48 38 investisseur@vexim.com	Caroline Carmagnol / Wendy Rigal +33 (0)1 44 54 36 66 vexim@alizerp.com	Julia Debienne + 33 (0)1 55 61 41 69 jdebienne@deloitte.fr

VEXIM, numéro 19 des entreprises technologiques de croissance du classement 2015 du Deloitte In Extenso Technology Fast 50

Toulouse, le 26 novembre 2015 - VEXIM annonce aujourd'hui qu'elle s'est classée 19^{ème} du **classement Deloitte In Extenso Technology Fast 50** qui récompense les entreprises technologiques à forte croissance. Classement réalisé en fonction du taux de croissance du chiffre d'affaires sur quatre exercices, de 2011 à 2014. VEXIM a connu un taux de croissance de 757% pendant cette période (soit +9125 K€ sur la période).

Cette distinction fait suite au prix de l'entreprise cotée à plus forte croissance, reçu par Vexim lors du Technology Fast 50 Région Sud-Ouest le 3 novembre dernier. Vexim s'était alors classée en 4^{ème} position pour la région Sud-Ouest.

« *Gage de confiance auprès des investisseurs et du marché, le palmarès des Technology Fast 50 de Deloitte et In Extenso montre le dynamisme et la capacité d'innovation des entreprises françaises. Nous sommes convaincus que ces entreprises technologiques seront demain les fers de lance de notre économie et les catalyseurs d'une dynamique de croissance créatrice d'emplois et de valeur* », déclare Laurent Halfon, Associé responsable Technology Fast 50 chez Deloitte.

Pour mémoire, le concours est ouvert à toute entreprise qui remplit, cumulativement, l'ensemble des critères déterminant du palmarès Technology Fast 50 :

- Etre une entreprise française indépendante ;
- Etre propriétaire de brevets et/ou consacrer au moins 5% de son chiffre d'affaires annuel à un budget Recherche et développement et être dans l'un des cinq secteurs d'activité suivants : 1) Biotech et Sciences de la vie, 2) Energie et Greentech 3) Hardware et Electronique 4) Internet, Médias et Télécoms 5) Logiciels et Services Informatiques - Rappel : les entreprises des secteurs E-commerce, Consulting et Formation, Agences de communication Marketing et Bureaux d'études n'ayant pas développé une technologie propre, ne sont pas autorisés à participer ;
- Avoir été créée avant le 1^{er} janvier 2011 et avoir clôturé au moins trois exercices comptables de douze mois ;
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires minimum de 50 000 euros en 2011.

À propos de Vexim, le spécialiste de la microchirurgie innovante du dos

Basé à Balma, près de Toulouse, Vexim est une société de dispositifs médicaux fondée en février 2006. Elle s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour traiter les pathologies traumatiques de la colonne vertébrale. Bénéficiant du soutien financier de l'actionnaire de longue date Truffle Capital¹ ainsi que de subventions publiques OSÉO, Vexim a conçu et développé le SpineJack®, un implant unique capable de réparer une vertèbre fracturée et de restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale. La Société compte à l'heure actuelle 60 membres. Elle dispose de ses propres équipes de vente en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que de distributeurs en Turquie, en Argentine, à Taïwan, en Belgique, en Estonie, en Pologne, au Portugal, en Afrique du Sud, en Arabie Saoudite, en Colombie, au Panama, au Venezuela, au Chili, au Pérou, en Équateur et dans les pays suivants où le produit est actuellement en cours d'enregistrement : Mexique, Brésil. Vexim est cotée sur le marché NYSE Alternext Paris depuis mai 2012.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.vexim.com

A propos du programme Technology Fast 50

Le programme Technology Fast 50 a vu le jour en 1995 à San Jose en Californie, cœur de la Silicon Valley, et a ensuite été étendu à tous les États-Unis puis au Royaume-Uni, au Canada, aux Pays-Bas, à Israël et à la France. Il est désormais présent dans plus de 40 pays et régions dans le monde. Il a été créé afin de mettre en valeur la remarquable contribution des entreprises technologiques à la croissance de l'économie.

Deloitte a par ailleurs développé trois palmarès continentaux :
Europe, Moyen-Orient et Afrique : Fast 500 EMEA
Amérique du Nord : Fast 500 North America
Asie Pacifique : Fast 500 Asia Pacific.

Pour en savoir plus : www.fast50france.com

A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

© 2015 Deloitte SAS

Pour en savoir plus : www.deloitte.fr

A propos d'In Extenso

In Extenso, membre de Deloitte, est un acteur majeur de l'expertise comptable en France. Avec un réseau de plus de 4 500 collaborateurs et 220 agences réparties sur tout le territoire, In Extenso propose aux chefs d'entreprises, artisans, commerçants, professions libérales et responsables d'associations un service professionnel complet, privilégiant la proximité, l'écoute et la pro-activité. Fortement ancré dans le tissu économique français, In Extenso est l'interlocuteur privilégié de plus de 90 000 clients appartenant à tous les secteurs d'activité. In Extenso a réalisé en 2014-2015 un chiffre d'affaires de 360 millions d'euros.

Pour en savoir plus, www.inextenso.fr et www.reussir-au-quotidien.fr

¹ Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est une importante société de capital-investissement européenne indépendante. Elle est spécialisée dans l'investissement et le développement d'entreprises technologiques évoluant dans les secteurs des TI, des sciences de la vie et de l'énergie. Truffle Capital gère 550 M€ à travers des FCPR et FCPI, ce qui leur permet dans ce dernier cas d'obtenir des réductions d'impôt (les fonds sont bloqués pendant 7 à 10 ans). Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.truffle.fr et www.fcpi.fr